

L'an deux mille dix-huit, le 5 décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Yves ROHART, Maire.

PRÉSENTS : Jean-Yves ROHART, Gladys CEAUX, Sandra PAILLOT, Monique GATOT, Christelle CHAMPEAUX, Pascal MISCHIERI, Fabrice HASSE, Frédéric ROBERT,

ABSENT EXCUSE : Raphaël MAESTRO

ABSENTS : Laurent INISAN, Emmanuelle MARTRENCHARD, Anthony DUMERSAT, Hélène ROBINET, Patrice DELAHAIGUE, René NAUDET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sandra PAILLOT.

Madame la secrétaire de séance donne lecture du compte rendu de la réunion précédente qui est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°44

Objet : RGPD

Objet : Adhésion au groupement mutualisé de la CCIVS concernant la désignation d'un délégué de la Protection des Données (DPD).

Monsieur le Maire présente la proposition faite par la Communauté de Communes Isle Verne Salembre (CCIVS) d'adhérer au groupement mutualisé par celle-ci.

En effet la CCIVS a décidé de désigner l'ATD comme Délégué à la Protection des Données (DPD) à partir du 1^{er} janvier 2019.

Cette adhésion consiste en une mutualisation pour elle, le CIAS et les 16 communes membres.

Ce groupement permettrait de faire baisser de 20% la cotisation de chacune des communes.

La CCIVS serait l'ordonnateur de la convention avec l'ATD et de ce fait le payeur de l'intégralité de l'adhésion ; elle refacturerait ensuite aux communes adhérentes le montant de leur participation après avoir soustrait les 20% de réduction.

Pour information le montant de la cotisation qui serait due par la commune de Saint-Germain du Salembre serait de 400€ après déduction (montant déterminé en fonction de la strate de population).

Délibération n° 45

Objet : Décision modificative.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer sur le budget communal les opérations suivantes :

Fonctionnement dépense :

Au 023 virement à la section d'investissement augmentation des crédits : 13 094.10€

Fonctionnement recette :

Au 7713 augmentation des crédits : 13 094.10€

Investissement recette :

Au 021 virement de la section de fonctionnement augmentation des crédits : 13 094.10€

Investissement dépense :

Au compte 2113-25 augmentation des crédits : 13 094.10€

Délibération n° 46

OBJET : Décision modificative.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer sur le budget lotissement les opérations suivantes

Fonctionnement dépense :

Au compte 6045 augmentation des crédits : 506.31€

Fonctionnement recette :

Au compte 774 augmentation des crédits : 506.31€

Délibération n° 47

OBJET : Décision modificative.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer sur le budget bâtiments locatifs les opérations suivantes

Fonctionnement dépense :

Au compte 60632 augmentation des crédits : 457.94€

Fonctionnement recette :

Au compte 774 augmentation des crédits : 457.94€

Questions diverses :

-Dynacom :

Dans le cadre de l'étude DYNACOM, une réunion, à l'initiative de la Mairie, a eu lieu avec les commerçants de la commune.

Parmi les problématiques relevées, on peut citer : le manque de locaux, le manque de signalisation et une nécessité de reconcentrer les commerces.

Cette première réunion s'étant avérée positive et constructive, il est décidé d'en refaire une au cours du premier trimestre 2019.

Dates :

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le vendredi 11 janvier à 18h30

Le repas des aînés est prévu le samedi 23 février.

Charte territoriale des séniors :

Monique Gatot fait une présentation des attentes des séniors qui serviront de base à l'élaboration d'une charte territoriale.

Les principaux points négatifs relevés par les séniors dans leur quotidien sont : l'accès aux soins, les problèmes de mobilité et d'accès à l'information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00